

PETR DU PAYS DE RETZ

DELIBERATION

Séance du 30 JANVIER 2026

Date de la convocation du Comité syndical : 16 janvier 2026
Nombre de membres en exercice : 53
Nombre de membres présents : 27
Nombre de votants : 29

L'an deux mil vingt-six, le trente janvier à quatorze heures trente, les membres du comité syndical du PETR du Pays de Retz se sont rassemblés "Salle du Conseil" à la Maison de l'Intercommunalité à Machecoul, sous la présidence de Mme BRIAND, Présidente.

Etaient présents : Mmes Pascale BRIAND, Aurélie GUITTENY, Nadège PLACE, Françoise RELANDEAU, M. Claude CAUDAL, Jacques PRIEUR, Jacques RIPOCHE, Jacques MALHOMME **pour la Communauté d'Agglomération Pornic Agglomération Pays de Retz**, Mmes Dorothée PACAUD, Jocelyne PHILODEAU, M. Raymond CHARBONNIER, Michel OLIVIER **pour la Communauté de Communes Sud Estuaire**, Mmes Laura GLASS, Manuella PELLETIER SORIN, Laetitia PELTIER, M. Christian GAUTHIER, Thierry GRASSINEAU, Claude NAUD, Laurent ROBIN **pour la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique**, Mme Karine PAVIZA, M. Michel AURAY, Johan BOBLIN, Bernard COUDRIAU, Yannick FETIVEAU, Christophe LEGLAND, Jean Yves MARNIER, Loïc PLANET **pour Grand Lieu Communauté**.

Etaient excusés : Mme Eloïse BOURREAU GOBIN (pouvoir à Mme Pascale. BRIAND), Claire HUGUES, Christiane VAN GOETHEM, M. Yves BLANCHARD, M. Jean Michel BRARD, M. Gaetan LEAUTE. Mme Marie-Line BOUSSEAU (pouvoir à Jocelyne PHILODEAU), M. Alain PINABEL, Stephan BEAUGE, Patrick BERTIN

~~~~~

#### **OBJET : CONVENTION POUR UN STAGE « COORDINATION DES JOURNEES EUROPEENNES DU PAYS DE RETZ » 2026 ET ATTRIBUTION A LA SOCIETE DES HISTORIENS DU PAYS DE RETZ POUR LE TUTORAT DU STAGIAIRE**

La prestataire qui coordonnait les Journées Européennes du Patrimoine depuis 2020 a souhaité mettre fin à sa mission pour le PETR et la SHPR en lien avec les JEP.

Aussi, comme nous procédions précédemment, l'accueil d'un stagiaire pris en charge par le PETR et tutoré par la Société des Historiens du Pays de Retz est requis.

Il est donc proposé d'accueillir un(e) stagiaire du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> octobre 2026 afin de pouvoir assurer le travail de coordination et de communication des Journées Européennes du Patrimoine 2026.

S'agissant d'un stage de 6 mois, une gratification est requise.

Le taux horaire de la gratification est égal au minimum à 4,50 € par heure de stage, correspondant à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale.

En outre, étant donné la nécessité d'un accompagnement marqué de ce dernier pour que l'édition 2026 des JEP puisse bénéficier de l'expérience de la direction de la MSH, il est proposé de verser une subvention de 2000 € à la société des historiens du Pays de Retz en 2026 afin de tutorer le stagiaire.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le projet de convention de stage et le versement de la gratification légale minimale,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer cette convention et les frais de mission relatifs à ce stage
- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 2000 € à la Société des Historiens du Pays de Retz en 2023 pour encadrer ce stagiaire

La Présidente,  
Pascale BRIAND

